



POLYTECHNIQUE
MONTREAL

Informations et procédures

Registrariat

MICROPROGRAMME COMPLÉMENTAIRE EN MUSCULO-SQUELETTIQUE

(PROGRAMME CONJOINT AVEC L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL)

Procédure d'enregistrement au microprogramme	Remplir et déposer au Registrariat le formulaire <i>d'Enregistrement au microprogramme complémentaire en musculo-squelettique</i> (ES-GR.01F). Date de dépôt : au plus tard à la date de fin des modifications de choix de cours.
Conditions particulières d'admission	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Être inscrit à un programme de maîtrise ou de doctorat pertinent au domaine de la mobilité et de la posture; et ➔ Avoir déposé un sujet de recherche faisant appel à l'utilisation de savoirs multidisciplinaires.
Frais d'admission	Voir Frais administratifs , Dispositions financières aux études supérieures
Structure du microprogramme	<ul style="list-style-type: none"> ➔ un minimum de 6 crédits de cours de cycles supérieurs; et ➔ 3 crédits pouvant être comptabilisés dans le programme régulier de l'étudiant mais réalisés dans le domaine du microprogramme. <p>La structure du microprogramme se divise en 3 blocs (se référer à la liste des cours du microprogramme pour le choix des cours) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Bloc A = 3 crédits obligatoires : <ul style="list-style-type: none"> ○ MMD6600 <i>Stage en mobilité et posture</i> (2 cr), ○ MMD6049 <i>Troubles de la mobilité et de la posture</i> (1 cr); ▶ Bloc B = 3 crédits à option : <ul style="list-style-type: none"> ○ choisir ces crédits dans la liste des cours du Bloc B; ○ peuvent faire partie du programme régulier de maîtrise ou de doctorat; ▶ Bloc C = 3 crédits au choix : <ul style="list-style-type: none"> ○ cours pertinents au domaine de la mobilité et de la posture approuvés par le responsable du microprogramme; ○ peuvent faire partie du programme régulier de maîtrise ou de doctorat. <p>Note : Les cours sont ajoutés comme cours complémentaires obligatoires (CC) au plan d'études du programme régulier (maîtrise ou doctorat) de l'étudiant.</p>
Inscription aux cours hors établissement	L'étudiant s'inscrit aux cours hors établissement par l'entremise du site de la CRÉPUQ à www.crepuq.qc.ca . <u>Important</u> : les cours hors établissement sont autorisés uniquement s'ils font partie du programme.
Conditions particulières d'obtention de l'attestation	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Avoir satisfait toutes les exigences du programme régulier de maîtrise recherche ou de doctorat; ➔ Avoir rempli toutes les exigences du microprogramme complémentaire.
Titre de l'attestation	<i>Attestation d'études complémentaires (AEC)</i>